



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 14 mai 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. Didier MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. Jean-Claude DOUHAÏT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Paul HESSE	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Badiâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Pierre LAMBOROT	

Membres absents :

M. Mohammed IZIMER	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE
Mme Myriam BERNARD	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Dijon - Prolongement de l'Esplanade Erasme - Acquisition d'une maison

Le projet de prolongement de l'Esplanade Erasme a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 23 août 2007. Il est précisé que cette opération d'aménagement va également permettre le passage du futur tramway.

La propriété de M. et Mme VUILLEMIN située 10, rue Hugues Picardet est concernée par cet aménagement. C'est pourquoi, il est proposé de procéder à son acquisition.

Il est proposé d'acquérir cette propriété d'une superficie habitable d'environ 60 m² moyennant le prix de 217 000 €, indemnité de remploi comprise, lequel prix est conforme à l'évaluation de France Domaine. Il est également proposé d'attribuer aux propriétaires une indemnité forfaitaire et définitive de 900 € TTC correspondant aux frais des diagnostics techniques et de prendre en charge les frais liés au déménagement. Ceux-ci seront versés directement à l'entreprise retenue, sur production de la facture.

Enfin, il est proposé d'autoriser les propriétaires à conserver la jouissance de la propriété jusqu'au 31 mars 2010, à titre gratuit et à titre strictement personnel, étant précisé que tout retard dans la libération du bien donnera lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 €.

Vu l'avis de la Commission,

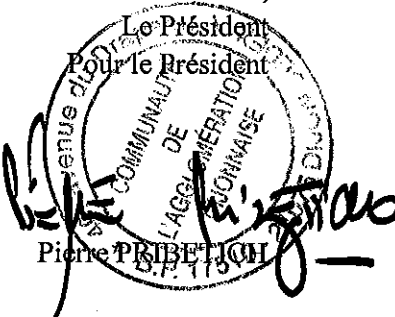
LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'acquérir** sur M. et Mme VUILLEMIN la propriété bâtie située 10, rue Hugues Picardet à Dijon, cadastrée section BX n°29 de 304 m² ;
- **d'autoriser** les vendeurs à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de leur propriété jusqu'au 31 mars 2010 au plus tard, tout retard dans la libération du bien donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant la valeur vénale de 217 000 € conforme à l'évaluation de France Domaine, à laquelle s'ajouteront d'une part, une indemnité forfaitaire et définitive de 900 € TTC correspondant aux diagnostics et d'autre part, la prise en charge des frais de déménagement, lesquels seront versés à l'entreprise retenue, sur production de la facture ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

Convocation envoyée le 7 mai 2009
Publié le 15 MAI 2009
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,

Le Président
Pour le Président



Pierre PRIBETICH

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 MAI 2009



Vu pour être annexé à la délibération n° 6
du Conseil de Communauté du 14 mai 2009

Dijon, le 15 MAI 2009

Rouffé Président,
Le Vice-Président
Pierre PRIBETON

PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR

Déposé le :

15 MAI 2009



Maison des
examens
de l'université

